

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue mardi le 8 septembre 2015 à 19h00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée
Frédéric Bélisle

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn est présent.

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux est présente.

L'inspectrice par intérim, Mme Audrey Pelchat est présente.

2015-09-01-001 Ouverture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19h20.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-01-002 Demandes de dérogations mineures

2015-09-01-002.1 Demande de dérogation mineure du lot 4 564 791

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure concernant le lot 4 564 791, dont l'adresse est située au 1606, rang Bord-de-l'Eau, faisant l'objet d'un agrandissement d'un garage isolé dont la superficie sera portée à 127.8 mètre carrés, alors que la superficie permise est de 125 mètres carrés. La marge de recul latérale et la marge de recul arrière sont respectées. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage # 401, section 4, article 4.11, normes d'implantation de certaines usages et constructions accessoires à l'usage résidentiel. Alinéa 6.

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : favorable à la demande;

Demandeur non présent;

Aucun citoyen s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2015-09-01-002.2 Demande de dérogation mineure pour le lot 4 564 598

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure concernant le lot 4 564 598, dont l'adresse est située au 2020 rue Asselin, afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal qui a une marge de recul avant de 3.85 mètres, alors que la norme pour la zone est de 8 mètres. Le bâtiment a été construit en 1960 et le règlement alors en vigueur exigeait une marge de recul de 30' du chemin. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage # 401, article 2.10 4, grille de la zone RCZ-1, normes d'implantation du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 8 mètres.

Explications du dossier;
Recommandation du CCU : Favorable à la demande;
Demandeur non présent;
Aucun citoyen s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2015-09-01-003

**Fermeture de l'Assemblée de consultation
publique**

**Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric
Bélisle :**

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue mardi 8 septembre 2015 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Geneviève Girard
Isabelle Allard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée
Frédéric Bélisle

QUORUM

Le directeur général, M. Fredy Serreyn est présent.

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.

L'inspectrice par intérim, Mme Audrée Pelchat est présente.

2015-09-001

Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-003

Dépôt du rapport financier pour l'année financière

CONSIDÉRANT que M. Gérard Berleur, comptable pour la Municipalité a déposé devant les membres du Conseil, le rapport financier pour l'année 2014, ainsi que les indicateurs de gestion 2014;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport financier 2014 et des indicateurs de gestion 2014.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-004

Nomination de l'inspectrice et inspectrice par intérim de la firme GESTIM

CONSIDÉRANT que la firme GESTIM, service d'inspection de la Municipalité, met à la disposition de la Municipalité, l'inspectrice, Mme Dominique Roy Lajoie;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de l'inspectrice, c'est Mme Aurée Pelchat qui assurera le service d'inspection par intérim;

Il est proposé par Mme Geneviève Girard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil nomment, Mme Dominique Roy Lajoie de la firme Gestim, à titre d'inspectrice pour la Municipalité et Mme Aurée Pelchat, de la firme Gestim, à titre d'inspectrice par intérim.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-005 Rapports de l'inspectrice du mois de juillet et août 2015

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de juillet et août 2015;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

D'adopter les rapports de l'inspectrice et le rapport des dossiers émissions des permis du mois de juillet et août 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-006 Décisions concernant les demandes de dérogations mineures

2015-09-006.1 Demande de dérogation pour le lot 4 564 598

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour régulariser l'implantation de l'immeuble à 3.85 mètres de l'emprise de la rue Asselin;

CONSIDÉRANT le règlement de zonage no 401, à la grille de zonage pour la zone RCZ-1, opposant une marge de recul avant à 8 mètres;

CONSIDÉRANT **QUE** la construction date de 1960;

CONSIDÉRANT le faible contrôle dans l'application des règlements à l'époque;

CONSIDÉRANT **QUE** la plupart des maisons sur la rue Asselin sont construites à moins de 8 mètres de marge de recul avant;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux posé au requérant dans l'éventualité d'un refus de la demande;

CONSIDÉRANT **QU'**il n'y aura pas de préjudice pour les voisins si la demande est approuvée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois approuve la demande de dérogation mineure telle que déposée.

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon;
Adoptée**

2015-09-006.2

Demande de dérogation mineure pour le lot 4 564 791

- CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un garage le portant à une superficie de 127.8 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** le règlement de zonage no 401, article 4.11, alinéa 6, paragraphe D qui stipule que dans ce cas la superficie maximale de garage pouvant être autorisée est de 125 mètres carrés;
- CONSIDÉRANT** **QU'**il s'agit d'une demande de 2.8 mètres carrés sur 125, représentant une dérogation de 2.24%;
- CONSIDÉRANT** **QUE** de ce fait, la demande est mineure;
- CONSIDÉRANT** **QUE** l'immeuble se situe dans un milieu agricole;
- CONSIDÉRANT** **QUE** le bâtiment se situe sur un terrain d'une superficie considérable;
- CONSIDÉRANT** **QUE** de par l'éloignement des voisins, il n'y aura pas de préjudices causés par l'approbation de la demande;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Jacques Lavallée :

QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois approuve la demande de dérogation mineure telle que déposée.

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon
Adoptée**

2015-09-007

Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant les lots 4 567 224, 4 566 674, 4 567 201, 4 567 202, 4 567 203

- CONSIDÉRANT** **QUE** les lots visés par la demande se situent dans un secteur de consolidation résidentielle;
- CONSIDÉRANT** **QUE** les lots visés se situent entre des lots bâtis;
- CONSIDÉRANT** **QUE** les lots visés ont perdu leurs droits acquis suite à la vente d'un autre lot et du fait qu'ils sont restés sous couvert végétal;
- CONSIDÉRANT** **QUE** l'emplacement et la superficie des lots visés les rendent peu favorables à la culture ;

CONSIDÉRANT QUE par la présence de lots bâtis d'usage résidentiel entre les lots visés et la Ferme R & R Stichelbout la construction sur les lots visés n'entraînera pas plus de contraintes aux exploitants agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre urbain est bâti à plus de 95% et que les autres lots vacants de la municipalité sont en zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale,

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie la demande de monsieur Denis Lebel afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture les lots 4 567 224, 4 566 674, 4 567 201, 4 567 202, 4 567 203, pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur chacun des lots.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-008 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2015, leur a été déposé avant l'assemblée et que ces derniers attestent en avoir pris connaissance, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Jacques Lavallée :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juillet 2015, et ce tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-009 **Attribution de contrat suite à l'ouverture des soumissions pour l'agrandissement du local des loisirs**

CONSIDÉRANT qu'en date du 19 août 2015 16 :00h, a eu lieu la clôture des appels d'offre pour l'agrandissement du local des loisirs. La Municipalité a procédé à l'ouverture des devis de soumissions de trois entrepreneurs, Construction BS Fortin ltée, Les Habitations Rhéaume et Lareau inc et les Constructions Francalex inc;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est les Constructions Francalex inc, au montant de 84 938.56 \$ et que ce dernier remplis les exigences de la Municipalité et de l'appel d'offre;

Il est proposé par Mme Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

Que les membres du Conseil octroient le contrat pour l'agrandissement des loisirs à l'entrepreneur, Les Constructions Francalex inc, selon la soumission déposée et conditionnellement aux conditions stipulées à l'appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-010

Approbation et autorisation de signature concernant le projet d'entente pour la gestion de l'eau potable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT la réception de l'entente intermunicipale de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu concernant la gestion de l'eau potable;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie de ladite entente, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Frédéric Bélisle :

D'adopter l'entente intermunicipale concernant la gestion de l'eau potable de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel que déposée.

D'autoriser, le Maire M. Denis Rolland et le Directeur général, M. Fredy Serreyn, à la signature de ladite entente intermunicipale.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-011

Règlement pour le décret des travaux 31^{ème}, Moissons, et 7^{ème} avenue

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu copie des règlements de pavage no 655 concernant la 31^{ème} avenue/ chemin des Moissons, ainsi que le projet de pavage no 656 de la 7^{ème} avenue, et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil adoptent le règlement no 655 concernant le projet de pavage de la 31^{ème} avenue / chemin des Moissons, ainsi que le règlement no 656 concernant le pavage de la 7^{ème} avenue.

Que les membres du Conseil demandent à ce que la documentation soit envoyée à tous les gens de ces secteurs, ainsi que de les informer sur leurs droits concernant la signature du registre.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-012

Autorisation pour l'envoi des devis concernant le contrat de déneigement pour la période hivernale

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement avec l'entrepreneur D.M. Choquette est terminé;

CONSIDÉRANT que pour la saison hivernale 2015-2016, la Municipalité doit procéder par appels d'offre;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent l'envoi des appels d'offre par voix d'invitation aux entrepreneurs locaux, en demande des prix sur 3 années consécutives.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-013 Clôture sur les terrains accès au quai Ryan

À la demande des membres du Conseil, le point a été reporté à une séance ultérieure afin d'obtenir plus de détails concernant le coût avec différentes estimations.

2015-09-014 Demandes de contribution

2015-09-014.1 Sanctuaire Ste-Anne concernant la fête de Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que le sanctuaire Sainte-Anne a célébré la fête de Sainte-Anne le 26 juillet dernier et que ces derniers demandent une contribution afin de voir aux dépenses reliées à cette célébration;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'une contribution au Sanctuaire de Sainte-Anne, au montant de 250 \$ afin d'aider au dépenses reliées à la fête de Sainte-Anne le 26 juillet dernier.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-014.2 Fête familiale le 12 septembre 2015

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Sports et Loisirs de Sabrevois organise une fête familiale le 12 septembre prochain et que ce dernier demande à la Municipalité une contribution afin de voir aux dépenses de cette activité;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'une contribution à l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois, en payant les frais du feu d'artifice au montant de 2 200 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-014.3 Fabrique Sainte-Anne

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sainte-Anne, doit effectuer différents travaux de rénovation et d'entretien pour l'église Sainte-Anne;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent le versement d'une contribution à la Fabrique Sainte-Anne, au montant de 3 500 \$ afin d'aider au dépenses reliées aux divers travaux de rénovation.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-015

Demande d'appui de la Municipalité pour la demande d'une subvention pour l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois

CONSIDÉRANT que l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois souhaite déposer une demande de subvention par le Ministère de l'Éducation afin de permettre des travaux pour l'entretien et l'installation d'équipements sur les terrains des loisirs;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par M. Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil donnent leur appui à l'Organisme des Sports et Loisirs de Sabrevois, afin que celui-ci dépose une demande de subvention auprès du Ministère de l'Éducation, et ainsi pouvoir faire l'installation et l'entretien des infrastructures des terrains des loisirs, étant donné les budgets limités de l'Organisme.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-016

Dépenses du mois de juin 2015 à être autorisées

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juillet et août 2015 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'autoriser le rapport des dépenses du mois de juillet et août 2015 et le paiement de ceux-ci, telles que présentées dans le rapport, que les fonds sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017

Varia

2015-09-017.1

Engagement d'un ingénieur

CONSIDÉRANT que les municipalités ont l'obligation de se munir d'un plan d'intervention pour les infrastructures municipales au plus tard le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour exécuter ce travail selon les exigences des ministères;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois demande l'appui des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu afin que cette dernière embauche un ingénieur qui pourrait desservir les municipalités selon nos besoins et que le coût serait repartit aux taux d'utilisation de chaque municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.2

Demande de versement contribution pour le CAS

CONSIDÉRANT la demande du CAS concernant le versement de leur contribution prévu pour le mois de septembre 2015, au montant de 2000 \$;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser le versement de la contribution au CAS, au montant de 2000\$.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.3 Réfection du pont Jones par le MTQ

CONSIDÉRANT une rencontre qui a eu lieu avec des représentants du ministère des Transports du Québec concernant la réfection du pont Jones, prévue pour l'été 2016;

CONSIDÉRANT que ces derniers offrent à la Municipalité deux possibilités soient : la réfection pleine largeur telle qu'existante ou la diminution de largeur afin d'éviter la pente abrupte à cet endroit;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

Que les membres du Conseil demandent au ministère des Transports du Québec le maintien de la pleine largeur de la rue, tel qu'existante.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.4 Colmatage sur la Montée Bertrand

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs fissures dans l'asphalte de la Montée Bertrand nécessitant un entretien par colmatage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait appel à trois entrepreneurs afin d'avoir un aperçu des coûts par mètre linéaire, soient : Gestion Pavex à 1.67 \$ du mètre linéaire, Pavage Daudi 4.00 \$ du mètre linéaire et Pavage Vallée des Forts à 2.40 \$ du mètre linéaire;

Il est proposé par Mme Isabelle Allard, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil autorisent le colmatage sur la Montée Bertrand, et ce par l'entrepreneur Gestion Pavex, soumissionnaire au prix le plus bas.

De demander l'autorisation à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour le paiement des coûts de colmatage à 50 % étant donné que la rue est mitoyenne.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.5 Bandes de patinoire

CONSIDÉRANT que certaines bandes de la patinoire doivent être réparées et d'autres remplacées;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Frédéric Bélisle :

Que les membres du Conseil autorisent le remplacement des bandes de patinoire endommagées, pour ceux qui n'ont pas d'affichage de commandites. Les sections endommagées, avec des autocollants des commanditaires devront seulement être solidifiées tout en maintenant les autocollants en place.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.6 Terrain sur la 48^{ème} avenue

Point reporté;

2015-09-017.7 Débroussaillage de rues

CONSIDÉRANT que dans certains secteurs, le long des routes, il est nécessaire d'effectuer un débroussaillage de branches, causant une nuisance;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par Mme Isabelle Allard :

Que les membres du Conseil autorisent aux Entreprises Claude Provost, à effectuer le débroussaillage des branches nuisibles le long des routes.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.8 Schéma de couverture de risque plan 5

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 22 juillet 2010;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel afin de faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois onglets soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance), et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT que le rapport annuel l'an 5 (22 juillet 2014 au 21 juillet 2015) a été complété par le directeur du service incendie de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a pris connaissance du rapport des activités de l'an 5;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

Que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois adopte le rapport des activités annuelles de l'an 5 en lien avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.9 Achat d'un défibrillateur

Point reporté au prochain budget;

2015-09-017.10 Achat d'une génératrice

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une autre génératrice afin de pourvoir aux postes de pompage et qu'à une prochaine assemblée, l'administration sera en mesure de fournir des soumissions concernant cet achat;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Frédéric Bélisle :

Que les membres du Conseil sont d'accord à faire l'acquisition d'une génératrice supplémentaire et que ceux-ci attendront les soumissions avant d'autoriser l'achat et le paiement de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-017.11 Prix de l'essence

Point reporté;

2015-09-018 Période de questions

2015-09-019 Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Isabelle Allard,

La fermeture de l'Assemblée à 20h45.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière